

[Texte]

Mr. Hnatyshyn: They have the right but they are not incarcerated. There is some fall-out with respect to incarceration that does flow. I am satisfied, and I think my department is satisfied, that these provisions are consistent with the principles articulated in the Charter of Rights and Freedoms. In short, this is the answer.

I am not going to argue all the reasons for it, but it seems to me that where the court is given the ability to provide for the attendance of a person at public expense, in addition to everything else, I do not think it would offend per se the Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I must say I have listened with care to the Minister. I do disagree, however, that with this provision, which would take away rights that are currently accorded to appellants who in fact are in custody. I recognize the provisions at the provincial appellate court level, but I do disagree with this provision.

• 1620

Could I ask the Minister a question of a more general nature? Why is it that the Department of Justice is still not capable of drafting in non-sexist language? I had hoped, Mr. Chairman, those that were brought before this House could by now be drafted in non-sexist language. We go through this each time bills appear before the committee. We amend them. Surely to God it is not that difficult to prepare legislation in non-sexist language.

Mr. Hnatyshyn: It is a good reminder. You are the watchdog on sexist language. The Department of Justice has failed and I take responsibility for that. However, you will be there with your amendments to ensure that there is not... The message is received. My deputy is here. We will take it into account. The Interpretation Act does—

Mr. Robinson: We know about all of that.

Mr. Hnatyshyn: Within my little bailiwick here, I will try to accommodate that well-thought and well-articulated point. It lengthens things and the Interpretation Act, with all its shortcomings... We should maybe make reference to the feminine in all areas to underline the point, but on the other hand I will not. I take your point and thank you very much.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I must say that my disposition as well is to adopt the legislation today in the absence of any representations, as I understand it, from prospective witnesses. I am little bit surprised at that, because I understand this has been the first major revision of the Supreme Court Act for some time. Apparently there is no burning desire out there in the country for change to the bill.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Il est vrai, mais ils ne sont pas non plus en prison. Le fait d'être en prison a évidemment un certain nombre de conséquences. Je pense, avec mon ministère d'ailleurs, que ces dispositions sont tout à fait conformes aux principes de la charte des droits et libertés. Voilà en bref ma réponse.

Je ne vais pas énumérer ici tous les points du raisonnement, mais puisque la cour a la possibilité d'octroyer ce droit d'être présent, aux frais du Trésor public, de plus, je ne crois pas qu'il y ait quelque contradiction que ce soit avec la charte des droits et libertés.

M. Robinson: Monsieur le président, j'ai écouté la réponse du ministre avec attention. Je désapprouve cette disposition qui priverait les appelants sous garde de droits que la loi en vigueur leur accorde. Je sais quelles sont les dispositions en ce qui concerne les cours d'appel provinciales, mais je n'aime pas cette disposition-ci.

Puis-je maintenant poser au ministre une question d'ordre plus général? Pourquoi l'équipe du ministère de la Justice est-elle toujours incapable de rédiger des projets de loi sans utiliser des formules sexistes? Monsieur le président, il était déjà, je pense, grand temps que ceux déposés devant la Chambre ne contiennent plus d'expressions sexistes, du moins, c'est ce que j'avais espéré. Nous devons revenir là-dessus chaque fois qu'un projet de loi est déposé devant le Comité. Il ne doit pas être si difficile que cela, bon sang, de rédiger des projets de loi qui ne soient pas sexistes dans leur libellé.

M. Hnatyshyn: Vous faites bien de nous le rappeler. C'est vous le chien de garde quant à l'utilisation de formules sexistes. Le ministère de la Justice a manqué à son devoir, et j'en assume l'entière responsabilité. Quoi qu'il en soit, vous serez ici avec vos amendements pour veiller à ce qu'il n'y ait pas... Nous avons bien reçu le message. Le sous-ministre est ici avec moi. Nous tiendrons bon compte de ce que vous venez de dire. La Loi d'interprétation...

M. Robinson: Nous savons tout cela.

M. Hnatyshyn: Je tâcherai, à l'intérieur de mon petit entourage, de tenir compte de votre remarque bien pensée et bien exprimée. Cela rallongera les choses, et la Loi d'interprétation, avec toutes ses lacunes... Il nous faudrait peut-être utiliser le féminin partout, pour souligner cela, mais ce n'est pas ce que je préfère. Quoi qu'il en soit, je prends bien note de ce que vous avez dit et je vous en remercie.

M. Robinson: Monsieur le président, je dois également dire que je suis tout à fait disposé à ce que l'on adopte le projet de loi dès aujourd'hui, si, comme je le pense, personne n'a demandé à comparaître devant le Comité. Cela m'étonne d'ailleurs quelque peu, car si j'ai bien compris, cela fait bien longtemps que la Loi sur la Cour suprême n'a pas subi une refonte de cette importance. Il semblerait que les Canadiens n'aient pas un désir brûlant de modifier le projet de loi.